

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

Aix-Marseille Université

Site du Pharo - 58 bd Charles Livon - 13284 Marseille Cedex 07

presidence@univ-amu.fr ; eric.berton@univ-amu.fr

UAI : 0134009M

Composante(s) qui porte(nt) la licence : INSPÉ d'Aix-Marseille

Éventuellement, établissement(s) partenaire(s) = (1 seul établissement qui inscrit et diplôme mais qui conventionne avec d'autres établissements) :

A noter : cette campagne d'accréditation est prévue en 2 temps.

1. **Avant le 15 juin 2025**, renvoyer le pré-dossier composé de 4 pages maximum ainsi que l'annexe 1 (note d'intention) à l'adresse suivante :
accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr
2. **Avant le 30 septembre 2025**, adresser les pré-dossier et dossier avec les pièces justificatives suivantes :
 - convention(s) avec le rectorat évoquant les besoins et la nature des berceaux, les moyens RH et les capacités d'accueil
 - procès-verbal des votes dans les instances
 - pourcentage prévisionnel des catégories d'intervenants université (la liste n'est pas attendue)
 - estimation des ressources humaines rectorat
 - note expliquant comment le système d'information de scolarité permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie & français et compétences langagières).

Le dossier complet (pré-dossier et dossier) est à transmettre à l'adresse suivante :

accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr

Merci de bien vouloir respecter le nombre de pages attendu.

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

Table des matières

1. Pré-dossier (à transmettre avant le 15 juin)
 - A. Renseignements administratifs
 - B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
 - C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement
2. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
 - D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
 - E. Initiation à la recherche
 - F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
 - G. Moyens humains prévus

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

A. Renseignements administratifs

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
Pour l'université	Président(e) de l'université	Eric Berton	eric.berton@univ-amu.fr
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	Sophie de Cacqueray Christophe Pellegrino (depuis le 15 juillet 2025)	sophie.de-cacqueray@univ-amu.fr christophe.pellegrino@univ-amu.fr
Si université(s) partenaire(s)	Président(e) de l'université		
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)		
Pour le Rectorat	Recteur / Rectrice de l'académie	Benoit Delaunay	benoit.delaunay@region-academique-paca.fr
	Recteur / Rectrice de région académique	Benoit Delaunay	benoit.delaunay@region-academique-paca.fr
	Recteur / Rectrice délégué(e) ESRI	Emmanuel Roux Khaled Bouabdallah (depuis le 12 juin 2025)	emmanuel.roux@region-académie-paca.fr Khaled.bouabdallah@region-académie.fr

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » (2 pages maximum)

Compléter les tableaux, ci-dessous, en précisant les différentes formations qui permettent de conduire au professorat des écoles, d'une part, en 2025-2026 (Licence PPPE, licences autres, parcours), et, d'autre part, à compter de la rentrée 2026, la configuration de la nouvelle offre de formation intégrant la licence Professorat des écoles.

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

1) Licence PPPE (le cas échéant) et nouvelle licence LPE

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Sites(s)
Licence PPPE Date de création : Licence d'adossement : Capacité d'accueil :		Licence PPPE Maintien L2 : <i>OUI / NON</i> Capacité d'accueil :	
		Nouvelle licence LPE Composante - le cas échéant, pressentie - qui la porte : <i>INSPÉ d'Aix-Marseille</i> Ouverture uniquement en L1 : <i>NON</i> Ouverture en L1 et en L2 : <i>OUI</i>	Jules Isaac Aix en Provence (13) Saint-Jérôme - Etoile Marseille (13) Avignon (84) Digne les Bains (04)

2) Licence(s) qui prépare(nt) dès la L1 au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulé(s) de la / des mention(s) : Sciences de l'éducation et de la formation parcours Éducation et apprentissages à l'école primaire (créée en 2024-2025) Volume horaire : <i>1572 heures</i> Composante(s) qui la/les porte(nt) : <i>INSPÉ d'Aix-Marseille</i> Capacité d'accueil : <i>80</i>	<i>Saint-Jérôme - Etoile Marseille (13)</i>	Maintien : <i>NON</i> Volume horaire : Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui la/les porte(nt) : Capacité d'accueil :	

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

3) Licence(s) intégrant dès la L1 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours : Sciences de l'éducation et de la formation Volume horaire du parcours : entre 1350 et 1460 h sans les stages Composante(s) qui porte(nt) la mention : Faculté ALLSH Composante (s) qui porte(nt) le parcours : Faculté ALLSH Capacité d'accueil du parcours : 150	Schuman - Aix en Provence (13)	Maintien : OUI Volume horaire du parcours : Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) la mention : Faculté ALLSH Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) le parcours : Faculté ALLSH Capacité d'accueil du parcours : 150	Schuman - Aix en Provence (13)

4) Licence(s) intégrant en L2 ou en L3 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours : STAPS Education et Motricité Parcours professeur des écoles Ouverture en L2 et en L3 : OUI Uniquement en L3 : OUI Volume horaire du parcours : 600 Composante(s) qui le porte(nt) : Faculté des Sciences du Sport Capacité d'accueil du parcours : 25	Luminy Marseille (13)	Maintien : OUI Ouverture en L2 et en L3 : OUI Education et Motricité Uniquement en L3 : OUI Education et Motricité Parcours professeur des écoles Volume horaire du parcours : 600 Composante(s) - le cas échéant pressentie(s) - qui le porte(nt) : Faculté des Sciences du Sport Capacité d'accueil du parcours : 25	Luminy Marseille (13)

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours : Licence Plurisciences (L3 à l'issue d'une L2 disciplinaire : mathématiques ou physique ou chimie ou SV ou SVT) Ouverture en L2 et en L3 : NON Uniquement en L3 : OUI Volume horaire du parcours : 611 h présentiel étudiant Composante(s) qui le porte(nt) : Faculté des Sciences Capacité d'accueil du parcours : 1 groupe TD	Saint-Jérôme - Etoile Marseille (13)	Maintien : OUI Ouverture en L2 et en L3 : OUI Uniquement en L3 : NON Volume horaire du parcours : 1230 h environs présentiel étudiant L2+L3 Composante(s) - le cas échéant pressentie(s) - qui le porte(nt) : Faculté des Sciences Capacité d'accueil du parcours : 1 groupe TD par année	Saint-Jérôme - Etoile Marseille (13)

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement (1 page maximum)

Présenter de manière synthétique et stratégique la LPE en précisant notamment :

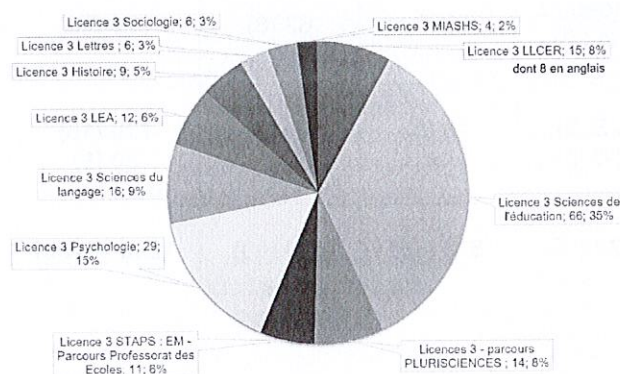
- le positionnement de la formation dans l'offre de formation de l'établissement, du site, des besoins en professeur des écoles et, le cas échéant, son positionnement avec d'autres licences existant dans le domaine ;

La création de la licence LPE au sein de l'offre de formation d'Aix-Marseille Université (amU) s'inscrit dans la politique de formation de l'université visant à assurer un continuum de formation des enseignants en 5 ans.

Cette politique contribue à faire de l'académie d'Aix-Marseille une académie non déficitaire en termes de recrutement de professeurs des écoles. Tous les postes au CRPE sont pourvus chaque année.

Depuis plusieurs années le continuum évoqué précédemment se concrétise :

- par une offre d'UE de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (UE PROMEEF) accessibles au sein des parcours de licence des différentes composantes d'amU. Ces UE sont mises en œuvre par l'INSPÉ depuis 2018 ;
- l'existence de parcours de licence qui offrent des BCC se rapportant à des compétences du métier du professeur des écoles, tels que le parcours *Plurisciences* porté par la Faculté des Sciences, le parcours *Education et Motricité professeur des écoles* de la Faculté des Sciences du Sport et le parcours généraliste de la licence *Sciences de l'éducation et de la formation* de la faculté des Arts Lettres Langues et Sciences Humaines (ALLSH).



Départements	Nb de postes en liste principale 2024	%	60% des postes au CRPE
13	269	70	161
4	23	6	14
5	16	4	10
84	77	20	46
Total	385	100	231

Figure 1 Licences d'origine d'amU des étudiants inscrits en MEEF 1ère année professeurs des écoles en 2024-2025

Tableau 1 Synthèse des postes et des lauréats au CRPE 2024

- le choix de la (des) composante(s) portant la LPE ;

L'ensemble des licences d'amU (cf. Tableau 1 Synthèse des postes et des lauréats au CRPE 2024 Figure 1) conduit ainsi au master MEEF mention premier degré professorat des écoles actuel sur chacun des quatre sites académiques de l'INSPÉ (Aix et Marseille pour le 13, Avignon pour le 84, Digne les Bains pour le 04 et 05).

En complément et dans la perspective de pouvoir afficher auprès des lycéens souhaitant devenir professeurs des écoles un parcours identifié spécifiquement dans *Parcoursup*, amU a proposé en avance de phase dans l'offre de formation de son quadriennal 2024-2029 la création d'un parcours de licence porté par l'INSPÉ. En l'absence d'existence de mention spécifique le parcours « Éducation et apprentissage en école primaire » a été intégré en accord avec le département sciences de l'éducation et de la faculté ALLSH dans la mention « Sciences de l'éducation et de la formation ». Ce nouveau parcours de licence, débutant dès le niveau L1, vise quasi-exclusivement le métier de professeur des écoles et est amené à disparaître au profit de la création de la licence LPE, qui sera proposée en L1 mais également ouverte en L2 dès la rentrée 2026.

La nouvelle mention déployée sur ses 4 sites par l'INSPÉ permettra d'accentuer davantage les contenus de la licence en relation avec les savoirs fondamentaux qui sont au cœur des objectifs du pôle Pilote de recherche en éducation et formation des enseignants France 2030 AMPIRIC, projet structurant d'amU.

- la capacité d'accueil maximale envisagée en licence 1^{ère} année.

Compte tenu d'un objectif de 60% (231 / 385) des postes au concours le nombre maximal d'étudiants en L1 pourrait se répartir sur les 4 départements selon la répartition du Tableau 1 soit une capacité totale de 230 tous sites confondus (Aix en Provence : 80 ; Marseille : 80 ; Avignon : 46 ; Digne les Bains : 24).

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (2 pages maximum)

Présenter le projet d'organisation de la LPE en précisant, d'une part, la répartition prévisionnelle des blocs et volumes horaires en L1, L2 et L3, et, d'autre part, les passerelles et tout autre dispositif permettant une réorientation en cours de cursus de licence.

➤ Répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires

BLOCS DE FORMATION	Volume en heures (et crédits européens en ECTS)			
	Licence 1	Licence 2	Licence 3	Total
1 - S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire Adaptation à chaque territoire	400 (48)	338 (36) 50 (5)	390 (41)	1128 (125) 50 (5)
2 - Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage	44 (4)	46 (7)	40 (4)	130 (15)
3 - S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier	0 (début en L2)	58 (7)	62 (8)	120 (15)
4 - Construire son projet professionnel Adaptation à chaque territoire	28 (3) 50 (5)	46 (5)	46 (7)	120 (15) 50 (5)
TOTAL	522 (60)	538 (60)	538 (60)	1598^(*) (180)

(*) au moins 1570 h

Choix de répartition des blocs

La construction et l'articulation des blocs de formation reposent sur leur acquisition progressive et les piliers de la politique académique. L'enjeu est de permettre une construction simultanée des compétences attendues, assurée par une articulation entre les blocs de formation et plus spécifiquement par le regroupement au sein de BCC. Cette visée s'appuie également sur une répartition homogène des temps de stage sur l'ensemble des semestres de licence.

La formation articule les stages en lien avec les spécificités territoriales académiques. Les politiques éducatives et les modalités de mise en œuvre territoriale reposent sur le découpage de l'académie en réseaux. Les stages s'appuient sur cette dynamique territoriale organisée en vingt et un réseaux mais également sur des temps de formation localisés dans les réseaux pédagogiques, notamment de l'éducation prioritaire qui est également un axe politique et un enjeu forts de l'académie dans la lutte contre les inégalités sociales et dans la réussite de tous les élèves.

La formation de licence s'adosse également à la recherche en lien étroit avec le pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation AMPIRIC (France 2030) dont les travaux, ancrés dans l'interdisciplinaire, s'inscrivent dans le domaine des savoirs fondamentaux.

L'innovation est enfin un creuset de spécification de l'académie d'Aix-Marseille, qui a pris une dimension centrale tout particulièrement avec le Projet Marseille en Grand, avec une diversité de projets visant la réussite de tous les élèves et le bien-être à l'école. Au-delà de l'accueil d'étudiants de licence, il s'agira d'engager les étudiants dans l'innovation et la conduite de projet.

➤ Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus

La licence LPE est pensée pour s'inscrire dans le paysage de l'offre de formation d'amU sans être la seule voie mais au contraire en l'enrichissant pour répondre à la diversité des publics. Une concertation effectuée en GTA (groupe de travail accréditation) sous la responsabilité de la vice-présidence formation a permis de

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

préciser cette offre de formation. De nombreuses licences d'amU alimentent le vivier de candidats au concours dont trois licences sont identifiées comme contributrices principales : licence sciences de l'éducation et de la formation (ALLSH), licence pluriscience (FS) et licence éducation et motricité (FSS).

Ces trois licences mais également beaucoup d'autres en moindre effectif d'étudiants entrant aujourd'hui en master MEEF constituent la diversité qui permet une intégration de profils variés d'étudiants, tant dans des réorientations, que dans une poursuite post-BTS ou post-CPGE ou dans des reprises d'études. Par ailleurs, la licence LPE offre un continuum dès la L1 qui répond à la demande d'étudiants déterminés à devenir enseignants.

L'attractivité de la licence LPE est déjà attestée par la licence sciences de l'éducation parcours EAEP qu'elle va remplacer et est fortement liée au « Fast Track » (dispense d'admissibilité au concours que la licence LPE permettra d'obtenir). Cela induit un recrutement avec des capacités d'accueil réduites (60% des postes au concours) qui induit une forte motivation des étudiants pour cette licence et un continuum sur les 3 ans (même nombre d'étudiants les 3 ans) assuré par une sélection importante à l'entrée, tout particulièrement sur les résultats dans le cycle terminal pré-bac en mathématiques et français.

La diversité des étudiants accueillis est accompagnée dans le cadre du projet NCU DREAM-U, projet visant à améliorer la réussite des étudiants du cycle licence en développant leur autonomie. Ainsi, le soutien actuel du projet DREAM-U au sein de la licence EAEP sera poursuivi dans la nouvelle licence mention LPE : intégration en L1 de modules de méthodologie de travail universitaire, intégration de modules assurant une prise en compte des rythmes d'apprentissage, d'autant plus importants dans la cadre d'un parcours pluridisciplinaire. Ces dispositifs permettent d'envisager l'accueil d'étudiants en cours de parcours de licence, courant 1er semestre ou en fin de L1 mais avec la complexité de gestion du Fast Track, qui ne pourra pas leur être accordé. Le projet DREAM-U offre également l'opportunité de proposer des parcours renforcés (engagement, international) qui assurent tout autant l'enrichissement des compétences pour le futur métier de professeur des écoles que le développement de compétences permettant de favoriser certaines passerelles.

Les contenus et l'organisation sont cependant très contraints par les textes réglementaires. Des réorientations sont néanmoins toujours envisageables et feront l'objet de validation d'acquis d'un examen par les commissions eCandidat comme pour n'importe quel parcours de licence.

Les débouchés peuvent être, au-delà du Master M2E mention 1 professorat des écoles (master M2E créé en remplacement du master MEEF pour les 3 premières mentions), le master MEEF mention 4 : pratiques et ingénierie de la formation : parcours Métiers de la recherche et de l'expertise en éducation, parcours Formation et accompagnement (options Ingénierie et management de formations, Formation de formateurs de l'éducation, Pratiques Inclusives et Accessibilité), parcours Ingénierie pédagogique numérique, parcours Conception et management de formations en santé, sécurité, environnement au travail, mais également les masters sciences de l'éducation et de la formation, médiation culturelle, information et médiation scientifique et technique.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

E. Initiation à la recherche (1 page maximum)

Préciser le nombre d'enseignants-chercheurs qui interviennent dans la licence PE, leur composante d'origine et leur laboratoire de rattachement.

L'adossement de la formation à la recherche est pensé en lien étroit avec le laboratoire ADEF (UR4671), la fédération de recherche SFERE-Provence qui réunit plus de 25 laboratoires sur les questions d'éducation et le pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation AMPIRIC (France 2030). Les UE de la licence intègrent les données de la recherche et impulsent également progressivement un travail d'initiation aux démarches scientifiques prenant appui sur les équipes de recherche thématique contribuant au pôle AMPIRIC. Un potentiel de 80 enseignants-chercheurs interviendra en répartition sur chacun des sites offrant la licence LPE. Tous sont en poste à l'Inspé ; la répartition en termes de laboratoire de rattachement est celle du tableau suivant :

Laboratoire de rattachement	Nombre Enseignant
Centre Norbert ELIAS (CNE – UMR 8562)	1
Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation (ADEF – UR 4671)	43
Centre de Recherche en Psychologie de la Connaissance, du Langage et de l'Emotion (PSYCLE – UR 3273)	6
Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences (CRPN – UMR 7077)	2
Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO – UMR 7308)	1
Centre Gilles Gaston Granger (CGGG – UMR 7304)	3
Centre Méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS – UMR 7064)	3
Institut de Mathématiques de Marseille (I2M – UMR 7373)	1
Institut de Recherches et d'Etudes sur les Mondes Arabes et Musulmans (IREMAM – UMR 6568)	2
Institut des Sciences du Mouvement Etienne Jules Marey (ISM – UMR 7287)	4
Laboratoire d'informatique et Systèmes (LIS – UMR 7020)	1
Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail (LEST – UMR 7317)	3
Laboratoire d'Etudes en Sciences des Arts (LESA – UR 3274)	1
Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Macromoléculaires (LISM – UMR 7255)	1
Laboratoire Parole et Langage (LPL – UMR 6057)	3
Temps, Espaces, Langues, Europe Méridionale, Méditerranée (TELEMME – UMR 7303)	5
Total général	80

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage (1 page maximum)

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.
 N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

Place des stages Rappel : 10 semaines minimum. - dont au moins 6 semaines en milieu scolaire - dont au moins 1 semaine de stage massé en école primaire en fin de S1	Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties) Licence 1 : - Semaines en école primaire : Nombre : 2 à 3 semaines ☐ Massé ☒ Filé X Mixte - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 0 à 1 semaine massée au sein du milieu socio-éducatif 2 objectifs poursuivis : - Stage massé d'une semaine : découverte du fonctionnement de l'école, des acteurs, et des rythmes d'apprentissages des élèves. - 2 périodes filées de 4 journées chacune : connaissance de l'école maternelle et de l'école élémentaire (cycle 2) respectivement ; apprentissages et activités des élèves Licence 2 : - Semaines en école primaire : Nombre : 3 à 4 semaines ☐ Massé ☐ Filé X Mixte - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 1 à 2 semaines filées = 3 journées en collège au sein du même réseau de l'école d'accueil ; 2 à 5 journées au sein du milieu socio-éducatif 2 objectifs poursuivis : - 2 périodes filées de 4 journées chacune en école élémentaire (cycle 3) : mise en activité des élèves mais dans deux contextes différents afin d'appréhender la prise en compte de la diversité des élèves (REP, ULIS, multiniveau) - 2 immersions ponctuelles respectivement en collège et en structure socio-éducatif : compréhension des continuités et ruptures dans les rythmes et apprentissages des élèves – inter-degré, approche des réseaux d'établissements et intégration socio-éducatif (comme les cités éducatives et les microstructures). Licence 3 : - Semaines en école primaire : Nombre : 2 à 3 semaines ☐ Massé ☐ Filé X Mixte - Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 0 à 1 semaine massée au sein du milieu socio-éducatif 2 objectifs poursuivis : - Stage mixte séquencé filé / massé / filé sur l'année dans une même classe de cycle 2 ou cycle 3 : progression pédagogique, apprentissages des élèves, conception et mise en œuvre de situations d'enseignement-apprentissage Projets pédagogiques, projet éducatifs et partenariats ; projet d'école et déploiement sur l'année
--	--

L'Inspé en lien avec les DASEN pourrait agir pour la mise en stage sur le ratio massé/filé afin de favoriser l'attractivité de la LPE sur l'ensemble du territoire académique.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

G. Moyens humains prévus (1 page)

Présenter les principes de la répartition pluri catégorielle de l'équipe pédagogique : moyens universitaires et académiques, ratio des différentes catégories de personnels enseignants, les projets de conventions entre l'établissement et le rectorat (engagements pluriannuels).

L'Inspé d'Aix-Marseille met à profit l'expérience acquise en master MEEF pour la licence LPE. En effet, l'équipe pédagogique est déjà par nature pluri catégorielle. Elle est composée de l'ensemble des enseignants, des enseignants-chercheurs, des professionnels de terrain, des enseignants vacataires et des enseignants contractuels, sans oublier les personnels d'encadrement, qu'ils soient de direction ou d'inspection, qui interviennent dans l'une des formations relevant de l'une des missions dévolues à un parcours de formation, qu'ils soient affectés à l'INSPÉ ou dans l'une des composantes d'amU, ou encore dans une école ou dans un établissement scolaire.

Un même enseignant ou enseignant-chercheur peut appartenir à plusieurs équipes pédagogiques.

La politique d'emplois a été conduite depuis plusieurs années dans une perspective de rééquilibrage des postes en faveur du recrutement d'enseignants-chercheurs. En effet, l'universitarisation de la formation a nécessité le renforcement du contingent d'enseignants-chercheurs. Intégrés au sein du laboratoire ADEF, mais aussi au sein d'autres unités de recherche appartenant à la fédération de recherche en éducation SFERE-Provence, les enseignants-chercheurs dont certains recrutés sur des transformations de postes d'enseignants du 1^{er} et 2^e degrés contribuent au développement de l'adossement de la formation à la recherche dans une optique d'articulation recherche-terrain-formation. L'objectif fixé de 50% d'enseignants-chercheurs intégrés dans la composante a été atteint. L'objectif d'intégrer 33% d'enseignants de terrain en poste dans les formations de master MEEF des mentions 1, 2 et 3 poursuivi dès 2020 a aussi été progressivement atteint. Un travail étroit et régulier avec l'académie et les quatre DSDEN, permet d'intégrer des enseignants en poste en école et en EPLE au sein des différentes formations du master MEEF.

Une part plus importante de PEMF a été mise à disposition pour le 1^{er} degré assurant un enrichissement des équipes de formation. Pour le second degré, une augmentation d'enseignants en décharge et en heures complémentaires permet de diversifier les équipes de la mention 2 et 3.

De plus, contribuant aux côtés de l'académie à l'atteinte de cet objectif, l'INSPÉ a intégré dans les campagnes d'emplois des recrutements de mi-temps partagés d'enseignants du 1^{er} et 2^e degrés.

Un outil de pilotage commun permet d'assurer le suivi de l'organisation et de la composition des équipes pédagogiques, à l'échelle des mentions mais également à l'échelle des parcours-type de la mention 2. Cet outil, véritable aide à la décision, permet de construire les campagnes d'emplois de l'INSPÉ ainsi que les orientations en termes de décharges et d'heures complémentaires mises à disposition par l'académie. La démarche entreprise sera mis au service de la LPE.

Le tableau ci-dessous rend compte de la répartition actuelle en master MEEF et de la capacité des objectifs à l'épreuve des faits d'atteinte.

Tableau des interventions pluricatégories en master MEEF (volumes horaires)

	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	Dont financement Académie	Dont financement Inspé amU*	Total
MEEF 1 ^{er} degré	3340,75	3398,75	6525,5	3560,5	2965	13265
MEEF 2 ^e degré	6387	4962	8322	4848	3474	19671
CPE	503	702	369	239	130	1574
Total	10230,75	9062,75	15216,5	8647,5	6569	34510
Total en %	30%	26%	44%	25%	19%	100%

* enseignants en temps partagé ou vacataires recrutés à l'Inspé

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

Objectif d'atteinte progressive des 50% d'heures de formation (estimation des ressources humaines rectorat)

Les interventions du rectorat sont prévues pour une montée en charge progressive sur 3 ans avec l'ouverture de la L1 en 2026/2027 puis de la L2 en 2027/2028 et de la L3 en 2028/2029, mais également pour la prise en charge des trois années dès 2026-2027 sur le site de Marseille suite à la fermeture de la licence Education et apprentissage en école primaire. Les moyens de l'académie portent sur les heures d'enseignement assurées en formation par des interventions d'enseignants du 1^{er} et 2^e degrés qu'ils soient PEMF et PFA ou non selon les attendus de formations de chaque bloc, et des indemnités de tutorat des enseignants accueillant les étudiants dans leur classe.

Il s'agit à terme pour 28-29, au plein déploiement de la licence (les trois années sur chaque sites) de 4800 heures de formation pour couvrir les 6 groupes ouverts dans les 4 sites de l'Inspé selon la répartition des tableaux ci-dessous par site et catégories d'intervenants.

Tableau des groupes et des capacités d'accueil sur les différents sites

Départements	Sites	Nb de groupes	Capacités d'accueil
13	Aix	2	80
	Marseille	2	80
4	Digne	1	40
5*	-		
84	Avignon	1	40
	Total	6	240

** Pour le département des Hautes Alpes (05), pas de site de formation mais le maillage s'organise avec le site Inspé de Digne*

Tableau du pourcentage prévisionnel des catégories d'intervenants université (la liste n'est pas attendue) et rectorat.

	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	Dont financement Académie	Dont financement Inspé amU*	Total
Total LPE en %	25%	25%	50%	30%	20%	100%

Licence LPE

Note expliquant comment le système d'information de scolarité
permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE

Le Décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale prévoit par l'ajout d'un article 7-2 une dispense d'épreuve d'admissibilité au concours du CRPE externe selon les conditions suivantes :

Sont dispensés des épreuves d'admissibilité du concours externe et des concours externes spéciaux mentionnés au a du 1° de l'article 4 les candidats justifiant d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence préparant au professorat des écoles agréée par les ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et ayant validé la première et la deuxième années selon des modalités fixées par un arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

- validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2
- validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie & français et compétences langagières

La demande d'accréditation pour la création de la licence LPE dans l'offre de formation d'Aix-Marseille Université s'appuie sur le cadrage maquette et sur celui des M3C de l'établissement, cadrages déployés depuis la rentrée 2024 dans le contexte du nouveau quadriennal.

La maquette de la licence LPE se structure autour de 6 blocs de connaissances et de compétences (BCC) dont :

- BCC 1 : S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques et numératie pour enseigner à l'école primaire
- BCC 2 : S'approprier les savoirs pour enseigner le français et compétences langagières pour enseigner en école primaire
- BCC 3 : S'approprier les savoirs pour enseigner des différents champs disciplinaire – polyvalence pour enseigner à l'école primaire

Ces trois BCC sont présents à chaque semestre des trois années de licence.

Comme le prévoit le cadrage des maquettes dans la stratégie de formation amU et les M3C de niveau 1, « les BCC étant définis en fonction des compétences à acquérir, ils ne peuvent se compenser entre eux à l'intérieur d'un semestre. Toutefois, une compensation existe, au sein d'une année universitaire, entre 2 BCC jumeaux portant la même compétence répartis sur les semestres impairs et pairs. ». « Les BCC jumeaux portent le même intitulé et concernent les mêmes connaissances et compétences. Les BCC jumeaux sont validés par capitalisation ou par compensation dès lors que leur moyenne annuelle, pondérée par les ECTS des UE qui les composent, est supérieure ou égale à 10. Dans ce cas, ils confèrent à l'étudiant l'intégralité des crédits correspondants aux UE qui les composent. ». Cela permet ainsi sur chaque année de licence, dont L1 et L2, d'attester la validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 du référentiel de licence LPE, correspondant aux 3 BCC cités ci-dessus, mais également des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie et français et compétences langagières.